



Dans le cadre de la promotion du sport pour tous, l'ASBL Gembloux Omnisport met les terrains de tennis en accès libre.

Vous trouverez ci-dessous des règles de bonne conduite pour maintenir le site dans le meilleur état possible.

Bon sport à toutes et tous.

DISPOSITIONS PARTICULIERES TENNIS

1. En occupant le terrain, les joueurs reconnaissent avoir pris connaissance de ces dispositions particulières ainsi que du ROI général aux infrastructures sportives gembloutoises.
2. Les enfants restent sous la surveillance d'une personne responsable.
3. Les joueurs s'engagent à respecter les lieux et le matériel à disposition. Ils laisseront l'endroit propre et sans déchets (des poubelles sont à dispositions). Ils utiliseront le matériel en bon père de famille et seulement pour l'usage qui lui incombe.
4. Respect des horaires : 7h – 22h (heure de fin de l'activité). Il ne sera pas toléré de présence en dehors de ces heures.
5. Les joueurs respecteront également la tranquillité publique que ce soit par le bruit occasionné par leur pratique ou par la diffusion de musique. Le règlement communal est d'application <https://www.gembloux.be/ma-commune/autres-services/zone-de-police/ordonnance-generale-de-police>.
6. Tenue de sport correcte exigée et chaussures adaptées à la surface des terrains.
7. L'ASBL ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des VOLS pouvant se produire. Chacun est donc responsable de son matériel et ses objets de valeur.
8. L'ASBL décline toute responsabilité en cas d'accident quel qu'il soit, sauf s'il est prouvé que sa responsabilité ou celle de son personnel est engagée.
9. L'ASBL décidera de l'inaccessibilité des terrains pour cause d'entretien ou d'intempéries.
10. L'ASBL se réserve le droit de faire bloquer les terrains pour les activités qu'elle organise ou pour certaines activités occasionnelles.
11. Le présent règlement ainsi que son respect reposent sur la responsabilité, l'engagement de chacun et la confiance mutuelle.



Règlements